

## **CAPN des bibliothécaires du 29 janvier 2015**

### **Motion**

Les résultats aux élections professionnelles ont largement conforté la ligne défendue par le SNASUB-FSU.

Nous, commissaires paritaires élus pour 4 ans, entendons siéger en CAPN pour défendre et maintenir une gestion nationale et interministérielle de nos carrières : avancement et mobilité, etc.

Pour mener à bien le mandat que l'on nous a confié, nous demandons l'établissement de critères clairs et quantifiables pour tous les actes collectifs de gestion des personnels de la filière bibliothèque. Il y a urgence.

Depuis 2010, dans un contexte de démantèlement général des services publics, le bilan de la RGPP, des RCE, de la MAP est désastreux. La restructuration de l'enseignement supérieur se traduit aussi bien pour les personnels que pour les usagers par une régression sociale, culturelle et scientifique sans précédent : clientélisme, népotisme, marchandisation des biens publics, restriction budgétaire, gel des postes, augmentation des droits d'inscription, individualisation des carrières et des rémunérations...

Dans ce contexte, la promotion des agents avec maintien sur place ne saurait, malgré les apparences, constituer un progrès. Que les possibilités de promotion prétendent au mérite soient soumises aux capacités financières des établissements, cela montre que le système, dépourvu de moyens pérennes de fonctionnement, est devenu incohérent.

Nous, commissaires paritaires, ne cautionnerons pas, dans l'exercice de notre mandat, le transfert d'une fonction publique d'État vers une fonction publique d'établissement.